



le 30 décembre 2010

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

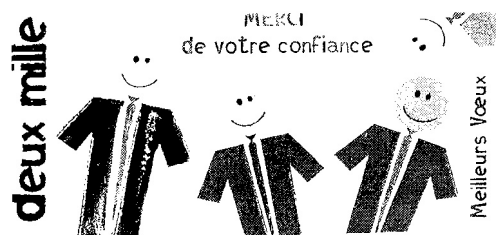
Noël vient de nous transmettre un message de paix, qui nous invite à être vigilants, attentionnés, respectueux et les artisans d'un monde plus juste et fraternel.

Demain sera ce que chacun de nous en fera. Soyons donc confiants dans l'avenir et dans notre capacité à nous investir. Plutôt que d'être de simples spectateurs, agissons.

Forte de l'engagement de tous, notre commune poursuivra sa marche pour le bien vivre de ses habitants.

Avec Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et le personnel communal, je vous souhaite à vous tous, -je pense plus particulièrement à ceux qui ne pourront pas prendre part à la cérémonie des Vœux de la Commune, le 7 janvier prochain-, une *bonne et heureuse année 2011*.

Ich wünsche Ihnen und Ihrer Familie ein glückliches und erfolgreiches neues Jahr.



Le Maire

Bernard DIRNINGER

RAPPEL IMPORTANT

Votre attention est appelée sur l'Arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 portant réglementation notamment de l'utilisation des pétards, artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifices. (affiché en mairie).

Son article 12 stipule : « Par mesure de tolérance, ..., l'utilisation des articles pyrotechniques de catégorie K1 et C1, à l'exclusion de tout article de type fusée ou permettant le tir tendu vers les personnes et biens, est autorisée dans les nuits du 13 au 14 juillet, et du 31 décembre au 1^{er} de 20 heures à 02 heures du matin. »

Je vous remercie de votre compréhension. Il y va de notre sécurité.